Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2023

Membres en exercice : 12 **Membres présents : 10** **Voix délibérantes : 12**	**L'an 2023, le dix-neuf décembre à vingt heures,** **le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire.** **Date de convocation : 12 décembre 2023**	**Année : 2023** **Séance : 010**

Présents : **Messieurs COQUERY, DELNARD, DUFOUR, LAMBERT, MOINE, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, DUVERT, SESSA**

Absents : **Mesdames GAUTHIER-BRONDEL** (procuration à Mme ANGÉLY), **GELIN** (procuration à Mme SESSA)

Secrétaire de séance : **Madame Sylvie BAUVY**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2023 est adopté.

1 – Budget de la Commune – Exercice 2023 – Virement de crédits - Dépenses (délibération n° 1)

Le Conseil Municipal vote un virement de crédits de 2 700,00 € par diminution du compte 2152-OP181 et augmentation du compte 168758-OPFI afin de régler l'annuité 2023 auprès de l'EPF SMAF suite à la revente de l'immeuble Legros de ce dernier à la commune.

2 – Révision des loyers des logements d'habitation gérés par l'OPHIS pour 2024 (délibération n° 2)

La hausse annuelle des loyers d'habitation telle que définie par la loi s'élève à 3,50 % pour 2024. L'OPHIS, par convention, gère tous les logements d'habitation pour le compte de la Commune qui a toute liberté concernant la décision de gel des loyers, d'une hausse, totale ou partielle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer une hausse annuelle des loyers des logements d'habitation à 2,5% et charge Madame le Maire d'informer l'OPHIS de cette décision.

3 – Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la Mairie : dévolution des travaux (délibération n° 3)

Suite à l'annonce dématérialisée mise en ligne le 24 octobre 2023 et à l'avis publié dans les annonces légales du journal « La Montagne » le 26 octobre 2023, la dévolution des travaux pour l'aménagement et mise en accessibilité de la Mairie est ainsi décidée, à l'unanimité des membres :

- Lot 1 : « Maçonnerie-VRD » Entreprise **GENESTIER** pour un montant de **27 549, 50 € H.T.**,
- Lot 2 : « Menuiseries extérieures et intérieures bois » Entreprise **GIRARD** pour un montant de **63 041, 69 € H.T.**, augmenté de l'option n° 1 (Bureau accueil) d'un montant de **4 346, 00 € H.T.**, de l'option n° 2 (Meuble rangement bas Accueil) d'un montant de **2 597, 00 € H.T.** et de l'option n°3 (Meuble présentoir) d'un montant de **1 060, 00 € H.T.**,
- Lot 3 : « Platerie-Peinture-Isolation-Faïence » Entreprise **PERETTI** pour un montant de **33 294, 19 € H.T.**, augmenté de l'option n°1 (Traitement acoustique plafond) d'un montant de **1 515, 21 € H.T.**,
- Lot n° 4 : « Electricité courants forts – Courants faibles » Entreprise **EABC** pour un montant de **36 972, 46 € H.T.**,
- Lot n°5 : « Sanitaire chauffage ventilation » Entreprise **COUTAREL** pour un montant de **25 544, 58 € H.T.**

Madame le Maire est autorisée à signer les actes d'engagement correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

4 – Terrain communal situé au 29 rue de la Gendarmerie (information)

Le cabinet SCM kiné-ostéo de Courpière a adressé un courrier au conseil municipal de Saint-Dier d'Auvergne pour demander s'il serait possible d'acquérir un terrain bâti appartenant à la commune situé 29 rue de la gendarmerie (parcelle E360 – 1003m2) dans le bourg. Ce courrier a été lu aux membres du conseil municipal.

En effet, les locaux loués actuellement par ce cabinet à la maison de services sont insuffisants pour la prise en charge de la totalité de la patientèle du bassin de Saint-Dier d'Auvergne. Cette acquisition permettrait de mettre en place une structure médicale plus importante répondant au besoin de la population.

Le conseil est favorable à cette vente. Un courrier sera envoyé au cabinet SCM Kiné-ostéo de Courpière pour leur faire une proposition concernant la cession de ce terrain.

5 – Fonds d'Intervention Communale (F.I.C.) : programme 2024-2026 (délibération n° 4)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le programme F.I.C. établi pour les années 2024-2026 qui se décompose de la façon suivante : Année 2024 : ↳ Travaux d'améliorations énergétiques de l'École Primaire de St-Dier : 175 000,00 € H.T., ↳ Enfouissement des réseaux Télécoms au lieu-dit « Lachamp » : 6 800,00 € H.T., Année 2025 : ↳ Voirie communale : 77 896,00 € H.T.

6 – Mise à disposition de personnel : signature d'une convention avec le SIEA Rive Gauche de la Dore (délibération n° 5)

Le SIEA souhaite la mise à disposition, pour une durée d'un an, à raison de 2 heures 30 par semaine, d'un agent technique communal, en vue d'assurer les tâches afférentes au nettoyage des locaux situés Les Youx à Estandeuil. Cette mise à disposition concerne exclusivement l'entretien des locaux administratifs, des vestiaires, des sanitaires, du coin cuisine et des vitres.

Après avoir été sollicité par un agent technique intéressé par la proposition du SIEA, Madame le Maire explique que cette proposition permettrait à un autre agent de pouvoir bénéficier d'une formation sur le terrain en interne. Elle indique encore que l'agent intéressé a donné son accord écrit pour être mis à disposition du SIEA.

Les modalités de cette mise à disposition seront réglées par une convention, signée par Madame le Maire de Saint-Dier-D'Auvergne et monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la Rive gauche de la Dore et annexée à l'arrêté de Madame le Maire portant mise à disposition d'un agent communal auprès du SIEA. Le Comité Social Territorial, placé auprès du Centre de Gestion sera informé lors de leur prochaine réunion.

Après discussion et vu l'accord de l'agent communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord à la mise à disposition à compter du 1er février 2024 d'un agent communal au SIEA et autorise Madame le Maire à établir les conventions devant intervenir entre la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne et le SIEA. Cette mise à disposition sera prononcée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Madame le Maire est chargée d'informer le Comité Social Territorial, placé auprès du Centre de Gestion lors de leur prochaine réunion.

6 – Questions diverses

- **Prise de commandement de la caserne de pompiers de Saint-Dier-D'Auvergne (information)**

  La prise de commandement de la caserne de pompiers de Saint-Dier-d'Auvergne aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 18h00.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire
Nathalie SESSA

MAIRIE DE ST-DIER-D'AUVERGNE * 63 (Puy-de-Dôme) *

Le secrétaire de Séance
Sylvie BAUVY